

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt et le vingt-quatre du mois de novembre, à 19H  
En Exercice : 19 **Le Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Monsieur Laurent INCHAUSPÉ, Maire  
Présents : 18 **Présents** : MM et Mmes ARANGOÏS, DIRIBARNE, ELISSETCHE,  
Votants : 19 ETCHEVERRY Martine, ETCHEVERRY Mattin, GOICOCHEA, HENRY, IDIART,  
Dont procuration(s) : 2 INCHAUSPÉ, JEAN, LANS, LARRAMENDY, LARRE, PARIS-GETTEN,  
URRUTY, URRUTY-ETCHEGOIN.  
Convocation : **Absent(s)** : Thierry POUSSON (jusqu'à la délibération n°2020/6/9)  
20/11/2020 **Ont donné pouvoir** : Emmanuel DUPLACEAU à Pascale URRUTY ETCHEGOIN (jusqu'à la  
délibération n°2020/6/5) et  
Xavier PIERRE à Isabelle JEAN  
Madame Martine ETCHEVERRY a été élue secrétaire de séance.  
Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2020 est  
approuvé à l'unanimité.

## **N° d'ordre : 2020/6/1 - ADHESION A L'ASSOCIATION EUSKAL MONETA – MONNAIE LOCALE DU PAYS BASQUE**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'adhérer à l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque,

**PROPOSE** que soit rédigée une convention précisant,

- les actions d'Euskal Moneta à destination des habitants et acteurs socio-économiques de la commune,
- les actions de soutien de la Commune au développement de l'Eusko,
- les modalités d'acceptation de l'Eusko comme instrument de paiement dans certaines activités municipales faisant l'objet d'une régie de recettes,
- les modalités de participation de la Commune à la mise en circulation d'eusko.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention,

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré à l'unanimité

## **N° d'ordre : 2020/6/2 - MA COMMUNE, MA SANTE – CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le principe de la signature d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention de partenariat, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité

**N° d'ordre : 2020/6/3 - REMISE PARTIELLE DE LOYERS SUR BIENS COMMUNAUX**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** la remise gracieuse de deux mois de loyers sur l'exercice 2020, pour un montant total de 7 844,81€, se détaillant comme suit :

- |                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| • Garaziko Pilota                 | -3 048,98 € |
| • Terres de Navarre               | -3 600,00 € |
| • Amis du Chemin de Saint-Jacques | -800,00 €   |
| • Gym Form                        | -333,33 €   |
| • Argia (Yoga)                    | -62,50 €    |

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont prévus au Budget Primitif de l'année 2020.

Fait et délibéré à l'unanimité

ABSTENTIONS : 3 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Xabi LARRE)

**N° d'ordre : 2020/6/4 - INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**FIXE** à 479.86 € l'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise communale en 2020,

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente,

**PRECISE** que les crédits afférents à cette décision sont prévus au budget primitif 2020.

Fait et délibéré à l'unanimité

**N° d'ordre : 2020/6/5 - PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après avis du Comité technique intercommunal,

**ADOpte** le plan de formation mutualisé.

Fait et délibéré à l'unanimité

*Emmanuel DUPLACEAU rejoint la séance.*

**N° d'ordre : 2020/6/6 - CESSION DE TERRAIN DU CENTRE DE SECOURS DU SDIS 64**

**le CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée A 1726p d'une superficie de 4 900 m<sup>2</sup> au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques (SDIS 64),

**PRECISE** que cette cession est assortie d'une clause de retour dans le patrimoine communal en cas de désaffectation ultérieure ou de changement de destination,

**CONFIE** aux services de l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques le soin de rédiger l'acte en la forme administrative constatant le transfert de propriété,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à recevoir et authentifier l'acte de cession.

Conclusions adoptées à l'unanimité

**N° d'ordre : 2020/6/7 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, tel qu'il figure joint à la présente.

Fait et délibéré à la majorité.

4 VOIX CONTRE (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY, Xabi LARRE)

**N° d'ordre : 2020/6/8 - PARTICIPATION A L'EDITION DU LIVRE SUR JEAN BAPTISTE ETCHARREN DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT PAR ELKAR**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'allouer une subvention de 1 000,00 € aux éditions ELKAR dans le cadre de l'édition du livre de mémoire de Jean-Baptiste ETCHARREN à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

Conclusions adoptées à l'unanimité

**N° d'ordre : 2020/6/9 - ESSOR CYCLISTE BASQUE // EDITION 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** l'organisation sur le territoire de la Commune du départ et de l'arrivée de la Ronde du Pays Basque,

**PRECISE** que les services de la commune apporteront tout moyen utile à la bonne marche de l'événement,

**DECIDE** d'allouer à l'Association ESSOR CYCLISTE BASQUE une subvention de 2.000,00 € pour mener à bien ce projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention « d'accueil » de la-dite manifestation.

Conclusions adoptées à la majorité

14 voix POUR

3 CONTRE (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY),

1 abstention (Xabi LARRE)

*Thierry POUSSON rejoint la séance.*

**N° d'ordre : 2020/6/10 - SUBVENTION CESTA PRO**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 1 000,00 € à l'association CESTA PRO,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Fait et délibéré à l'unanimité

1 ABSTENTION (Isabelle HENRY)

**N° d'ordre : 2020/6/11 - SUBVENTION MAYORGA ATHLETIC CLUB**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 500,00 € à l'association MAYORGA ATHLETIC CLUB,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Fait et délibéré à l'unanimité

**N° d'ordre : 2020/6/12 - SUBVENTION PERKAIN**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

**DECIDE** d'allouer une subvention de 1.764,00 € à l'association PERKAIN,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Fait et délibéré à l'unanimité

**N° d'ordre : 2020/6/13 - ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2020 » - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20TE013**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C	38 928,85 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 892,88 €
Frais de gestion du SDEPA	1 622,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 443,77</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	42 821,73 €
Participation de la commune aux frais de gestion	1 622,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 443,77 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à la majorité

15 POUR

1 CONTRE (Mattin ETCHEVERRY)

2 ABSTENTIONS (Xabi LARRE et Isabelle HENRY)

Maitena DIRIBARNE n'a pas pris part au vote

**N° d'ordre : 2020/6/14 ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE C 20203 »  
APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°  
18EF027**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C	195 375,58 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	19 537,56 €
Actes notariés	3 105,00 €
Frais de gestion du SDEPA	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 518,14 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit

Participation FACE	64 000,00 €
T.V.A préfinancée par SDEPA	35 818,86 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	118 199,28 €
Participation de la commune aux frais de gestion	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 518,14 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à la majorité

15 POUR

1 CONTRE (Mattin ETCHEVERRY)

2 ABSTENTIONS (Xabi LARRE et Isabelle HENRY)

Maitena DIRIBARNE n'a pas pris part au vote

**N° d'ordre : 2020/6/15 ELECTRIFICATION RURALE - Programme Rénovation EP  
(DEPARTEMENT) 2020APPROBATION du projet et du financement de la part  
communale – Affaire n° 20EP007**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C	48 336,72 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 833,67 €
Frais de gestion du SDEPA	2 014,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 184,42 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit

Participation Département	15 000,00 €
F.C.T.V.A.	8 722,07 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	29 448,32 €
Participation de la commune aux frais de gestion	2 014,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 184,42 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à la majorité

15 POUR

1 CONTRE (Mattin ETCHEVERRY)

2 ABSTENTIONS (Xabi LARRE et Isabelle HENRY)

Maitena DIRIBARNE n'a pas pris part au vote

## **N° d'ordre : 2020/6/16 SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES DES ALPES-MARITIMES SINISTREES PAR LA TEMPETE ALEX**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'allouer un don en témoignage de la solidarité qui l'anime, d'un montant de 500 € à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.

Fait et délibéré à l'unanimité

## **N° d'ordre : 2020/6/17 INSTAURATION D'UN APPEL A PROJET CITOYEN**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de l'instauration d'un Appel à Projet Citoyen avec attribution d'un soutien matériel et/ou financier aux projets sélectionnés,

**APPROUVE** les termes du projet de règlement annexé à la présente,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente seront prévus au Budget Primitif 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à l'unanimité

## **N° d'ordre : 2020/6/18 AGENDA 30 - ADHESION A L'ASSOCIATION « NOTRE VILLAGE »**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de l'élaboration d'un Agenda 30,

**DECIDE** d'adhérer à l'association Notre Village,

**APPOUVE** l'adhésion à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'avenir »,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine une subvention aussi élevée que possible pour mener à bien ce projet,

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout acte nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la majorité

15 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY,

Isabelle HENRY, Xabi LARRE)

**N° d'ordre : 2020/6/19 INTEGRATION DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des travaux effectués en régie et représentant une dépense de 183 605,62 €.

Fait et délibéré à l'unanimité  
ABSTENTION : 1 (Xabi LARRE)

**N° d'ordre : 2020/6/20 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL  
INTÉGRATION DES TRAVAUX EN RÉGIE**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** les virements liés à l'intégration des travaux de régie en section de fonctionnement.

Fait et délibéré à l'unanimité

**N° d'ordre : 2020/6/21 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** les virements de crédits liés à la réimputation des Restes à Réaliser de la Régie de l'Eau.

Fait et délibéré à l'unanimité

**Le Maire,  
Laurent INCHAUSPÉ.**